

Déclaration EU de conformité

Nous, **ALBIRO SA, Dorfgasse 14, CH-3454 Sumiswald**, déclarons par la présente, que l'EPI décrit ci-dessous

Modèle N°:	Article N°:	Ordre N°:	Description :
4200076	13006006	20053217 20056401 20056416 20056417 20056444 20063192 20063388	Veste travail homme M

Matière principale fluorescente :	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200040	980 anthracite	84% coton / 15% polyamie / 1% static control

Matière contrastante:	Tissu N°:	Couleur :	Composition :
	200040	260 rouge	84% coton / 15% polyamie / 1% static control
	200196	999 noir	49% PPAN / 42% coton / 5% para-aramide / 3% polyamide / 1% Static-Control

Matière réfléchissante :	Article N°:	Couleur :	Type de produit / largeur de bande :

est conforme aux exigences applicables de la législation d'harmonisation pertinente du règlement (UE) 2016/425, mise en oeuvre par les normes harmonisées
 EN ISO 13688:2013 - Vêtements de protection - Exigences générales,
 EN ISO 11612:2015-11 - des vêtements de protection contre la chaleur et les flammes (l'étage de puissance A1, A2, B1, C1, E2, F1),
 EN ISO 11611:2015 - des vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes (classe 1, A1, A2); EN 1149-5:2018-11 - des vêtements de protection - propriétés électrostatiques;
 IEC 61482-2:2018 - des vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique (classe 1)

et est identique avec l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen EU de type N° ZH625 155256, valable jusqu'au 16.10.2024,

délivrée par l'organisme de certification agréé pour les produits :

TESTEX AG, Institut suisse de contrôle textile, Gotthardstrasse 61, CH-8027 Zürich
 Numéro d'identification : 1726

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Lieu et date :

ALBIRO SA



Karin Spahr

Sumiswald, le 18.10.2019

Lukas Loosli
Direction

Karin Spahr
Technicien du vêtement